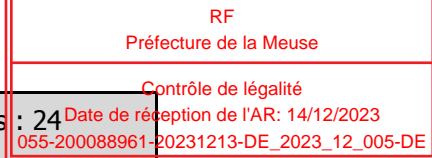


## Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun

Séance du 13 décembre 2023

Délibération n°DE\_2023\_12\_005

Nombre de délégués : 24	Date de réception de l'AR: 14/12/2023
Quorum : 13	055-200088961-20231213-DE_2023_12_005-DE
Votants : 17 dont 2 suppléants	



L'an deux mille vingt-trois et le treize décembre, à 17 heures 00, le Conseil Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun, légalement convoqué en date du 06 décembre 2023, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Julien DIDRY.

Ont pris part au vote :

Monsieur Julien DIDRY, Monsieur Jean-Marie ADDENET, Monsieur Antoni GRIGGIO, Monsieur Fabrice BEAUMET, Monsieur Michael HIRAT, Madame Dominique AARNINK GEMINEL, Monsieur Régis AUBRY, Monsieur Sébastien JADOUL, Monsieur Jean-Marie MISSLER, Monsieur Massimo TRINOLI, Monsieur Christophe CAPUT, Monsieur Romuald LEPRINCE, Madame Catherine COLLINET JUNG, Monsieur Jean-Michel NICOLAS, Monsieur Jean-Paul COLIN, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Romuald COLLET

Monsieur Christophe CAPUT est désigné secrétaire de séance.

### **8.9 - Subvention des projets d'éducation artistique et culturelle de l'année scolaire 2023-2024**

Monsieur Antoni GRIGGIO, Vice-Président à la culture, expose ce qui suit :

"Le Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle entre dans sa dernière année de mise en œuvre. Par son rôle de coordinateur, le PETR centralise les subventions attribuées aux projets fédérateurs du territoire par la DRAC et le Conseil Départemental, y compris à partir de cette année pour le second degré (hors Pass Culture).

La procédure de travail définie durant la première année reste en vigueur et positionne la collectivité comme référent unique des crédits attribués.

Pour l'année scolaire 2023-2024, le PETR assure le suivi financier des projets fédérateurs initiés dans les écoles des 1er et 2nd degrés et en dehors. Sur cette programmation, cela représente un total de 42 projets soutenus ainsi qu'une résidence de territoire. Le montant global de ces opérations, hors ingénierie, est de 249 282,18 €. L'ensemble de cette programmation a été validée en Comité de Pilotage le 27 septembre 2023.

Ainsi, pour déployer cette programmation, le territoire sollicite une aide de 60 340 € auprès de la DRAC et de 31 792 € auprès du Département de la Meuse pour les projets.

En complément, les aides à l'ingénierie se répartissent ainsi : 21 500 € attribués par la DRAC et 12 464 € sollicités auprès du Département.

Les financements DRAC permettent d'accompagner les interventions des artistes par un conventionnement avec les acteurs culturels. Les montants octroyés se répartissent ainsi :

<b>Artiste ou structure culturelle</b>	<b>Territoires concernés</b>	<b>Montant attribué</b>
Transversales	CC Stenay-Val Dunois, CC Damvillers-Spincourt, CAGV	10 890 €
CPIE	CC Pays d'Etain	1 500 €
Scènes et Territoires	CC Val de Meuse-Voie Sacrée	4 800 €
APTM Vidéo	CC Stenay-Val Dunois, CC Pays de Montmédy	1 000 €
Imag'Est	CAGV	5 327 €
Espace Motu	CC Argonne-Meuse	2 400 €
Compagnie Mamaille	CC Pays d'Etain	1 200 €
Ateliers Nomades	CC Pays d'Etain	1 200 €
Vu d'un œuf	CAGV, CC Territoire de Fresnes	5 575 €
La Halle	CC Pays d'Etain	2 328 €
Vent des Forêts	CC Val de Meuse-Voie Sacrée	1 080 €
Contre-Courant MJC	CAGV	2 400 €
INECC	CC Damvillers-Spincourt, CC Val de Meuse-Voie Sacrée	5 640 €
<b>TOTAL</b>		<b>45 340 €</b>

Pour les projets du premier degré, les crédits départementaux sont reversés à chacun des EPCI qui, en fonction du montage des projets locaux, sera plus à même de traiter avec ses

partenaires, écoles notamment. Les aides départementales attribuées pour les projets de second degré seront directement reversées aux établissements.

La coordination a établi un récapitulatif pour chacun des projets. La répartition est la suivante :

- Pour les projets du premier degré

<b>EPCI</b>	<b>Montant attribué</b>
CC du Pays de Stenay et du Val Dunois	-
CC du Pays de Montmédy	-
CC Damvillers Spincourt	1 984 €
CC du Pays d'Étain	1 456 €
CA du Grand Verdun	6 746 €
CC Argonne Meuse	555 €
CC Val de Meuse Voie Sacrée	3 306 €
CC Territoire de Fresnes-en-Woëvre	1 003 €
<b>TOTAL</b>	<b>15 050 €</b>

- Pour les projets du second degré

<b>Etablissement</b>	<b>Montant attribué</b>
CLG Alfred Kastler, Stenay	3 495 €
LPO Alfred Kastler, Stenay	1 810 €
CLG Jean d'Allamont, Montmédy	1 305 €
CLG Jules Bastien Lepage, Damvillers	1 475 €
CLG Louise Michel, Etain	1 350 €
CLG Maurice Barrès, Verdun	2 065 €
CLG PR Saint Anne, Verdun	992 €
CLG Buvignier, Verdun	480 €
CLG Louis Pergaud, Fresnes-en-Woëvre	770 €
<b>TOTAL</b>	<b>13 742 €</b>

Il est précisé que tous ces montants représentent un maximum à atteindre qu'il conviendra de justifier pour chacun des projets sur présentation des bilans. Le solde sera versé au prorata des réalisations effectives.

Pour finaliser la programmation EAC de cette année scolaire 2023-2024, sur la base de la méthode de travail actée en 2022, il vous est demandé de bien vouloir :

- valider les plans de financement ci-dessus,
- autoriser le Président à solliciter le versement au PETR des différents financements possibles pour cette opération,
- autoriser le Président à procéder au reversement des crédits conformément aux plans de financement sus présentés, et aux bilans effectifs de réalisation, et à signer l'ensemble des documents relatifs au dispositif."

Entenu l'exposé qui précède,

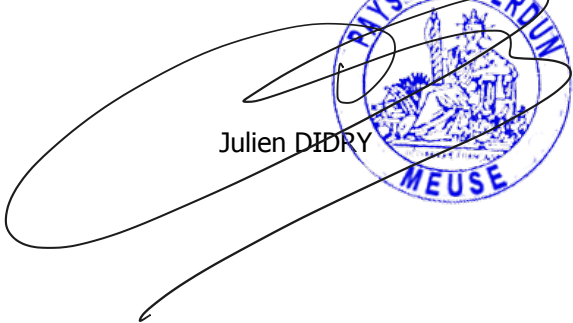
**Après en avoir délibéré à l'unanimité**, le Conseil Syndical

**VALIDE** les plans de financement ci-dessus,

**AUTORISE** le Président à solliciter le versement au PETR des différents financements possibles pour cette opération,

**AUTORISE** le Président à procéder au reversement des crédits conformément aux plans de financement sus présentés, et aux bilans effectifs de réalisation, et à signer l'ensemble des documents relatifs au dispositif.

Ont délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour copie certifiée conforme par le Président.

Le Président,  
  
Julien DIDRY

